

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Blaker): Convoquez les députés.

(La motion de M. Korchinski, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 359)

POUR

Messieurs

Althouse	Hawkes	McMillan
Anguish	Hovdebo	Miller
Blaikie	Howie	Mitges
Bradley	Huntington	Munro
Clark	Jelinek	(Esquimalt-Saanich)
(Brandon-Souris)	Kempling	Murphy
Clarke	Kilgour	Neil
(Vancouver Quadra)	Knowles	Nielsen
Cook	Korchinski	Nowlan
Cossitt (M ^{me})	Kushner	Nystrom
Crosbie	La Salle	Ogle
(Saint-Jean-Ouest)	Lawrence	Orlikow
Crouse	Lewis	Patterson
Deans	Lewycky	Reid
de Jong	MacDougall	(St. Catharines)
Domn	Manly	Skelly
Epp	Mazankowski	Stevens
Fretz	McCuish	Stewart
Gurbin	McDonald (M ^{me})	Taylor
Halliday	(Broadview-Greenwood)	Thacker
Hamilton	McGrath	Towers
(Qu'Appelle-Moose)	McKenzie	Vankoughnet
Mountain)	McKinnon	Wenman
Hargrave	McKnight	Wright
		Young—65.

CONTRE

Messieurs

Allmand	Deniger	Isabelle
Appoloni (M ^{me})	Dion	Ittinuar
Axworthy	Dionne	Johnston
Bachand	(Chicoutimi)	Joyal
Baker	Dionne	Kaplan
(Gander-Twillingate)	(Northumberland-	Kelly
Beauchamp-Niquet	Miramichi)	Killens (M ^{me})
(M ^{me})	Dupont	Lajoie
Bégin (M ^{me})	Dupras	Lalonde
Blais	Duquet	Lamontagne
Blaker	Erola (M ^{me})	Landers
Bloomfield	Ethier	Lang
Bossy	Evans	Lapierre
Bujold	Ferguson	Lapointe
Burghardt	Fisher	(Charlevoix)
Bussières	Fleming	Lapointe
Caccia	Flis	(Beauce)
Campbell	Foster	LeBlanc
(LaSalle)	Frith	Leduc
Campbell	Gauthier	Lefebvre
(Cardigan)	Gimiel	Loiselle
Chénier	Gourd	Lumley
Collenette	(Argenteuil-Papineau)	MacBain
Corbin	Gourde	MacEachen
Cosgrove	(Lévis)	MacGuigan
Côté (M ^{me})	Gray	MacLellan
Cousineau	Harquail	Malépart
Cullen	Henderson	Maltais
Cyr	Hervieux-Payette	Marceau
De Bané	(M ^{me})	Massé
de Corneille	Hopkins	Masters
Demers	Hudecki	McRae

Article 21 du Règlement

Messieurs

Nicholson (M ^{lle})	Roberts	Tessier
Ouellet	Rompkey	Tobin
Pelletier	Rooney	Tousignant
Pepin	Rossi	Trudeau
Peterson	Roy	Turner
Pinard	Schroder	Veillette
Portelance	Smith	Whelan
Regan	Tardif	Yanakis—108.

● (1400)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

Si les députés souhaitent passer maintenant aux affaires courantes, soit. Cependant, je suis prête à me prononcer sur le rappel au Règlement soulevé à propos du projet de loi à l'étude. Je pourrais le faire immédiatement ou tout de suite avant les Affaires courantes.

Des voix: Immédiatement.

Mme le Président: Entendu.

M. Deans: Madame le Président, puisque c'est moi qui ai soulevé l'objection, je préférerais que vous rendiez votre décision après les Affaires courantes.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA FAMILLE ROYALE

L'EXEMPLE DE VIE FAMILIALE DONNÉ PAR LE PRINCE ET LA PRINCESSE DE GALLES

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, à notre époque, la désunion des couples menace sérieusement la vie familiale. Le nombre des divorces a doublé au Canada entre 1968 et 1978, passant de 124 à 243 divorces pour 100,000 mariages et mettant en cause 456,000 enfants. Alors que certains modes de vie minent les valeurs chrétiennes touchant le mariage et la famille, il faut nous tourner vers des modèles afin de rétablir l'équilibre.

Nous avons l'honneur aujourd'hui d'avoir sous les yeux des personnages exemplaires, notamment Leurs Altesses royales, le prince et la princesse de Galles. Le couple royal, malgré les exigences de sa vie publique, fait preuve d'un dévouement et d'un soutien mutuels.

En bon futur père, le prince a joué le rôle de «conseiller» lors de l'accouchement. Tous deux adorent leur fils, savent s'en occuper et consacrent du temps à la vie familiale.

Leur popularité témoigne du respect de la population envers un couple qui accepte si généreusement ses devoirs d'état et pour qui l'amour dans le mariage et en famille revêt une telle importance.